

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 23 octobre 2015

Etaient présents : le Maire, les conseillers municipaux, la secrétaire.

Absents excusés : Sébastien Brunaud et Sophie Desbiez-Piat.

Mme Estelle Mathey est nommée secrétaire de séance.

Le Maire, Jacky Morel, ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation des comptes-rendus des réunions du 11 septembre et 1^{er} octobre 2015

Les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 11 septembre 2015 ainsi que celui de la séance du 1^{er} octobre 2015. Aucune observation n'étant formulée, les deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Après présentation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport.

3. Aménagements sécuritaires

- Ecluse Grande rue : Après vérification des quotités, ajout de deux grilles d'écoulement d'eau et mise à niveau des bouches à clé, le montant définitif des travaux d'aménagement de l'écluse Grande rue s'élèvent à 13 685,76 € TTC au lieu de 12 475,08 € TTC, hors signalisation.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, les travaux supplémentaires.

- Coût total des aménagements sécuritaires :

Ecluse : 13 685,76 € TTC (Entreprise Roger Cuenot)

Radars pédagogiques : 14 242,34 € TTC (Société Lacroix)

Signalisation : 3 267,66 € TTC (Société FC Signaux)

Peinture : 858,98 € TTC (La cité des couleurs)

Panneaux d'information : 384,41 € TTC (Société Lacroix)

Total : 32 439,15 € TTC

4. Urbanisme

- Déclaration préalable :

PERRETANT Doriane Véranda 16 Grande rue

- Permis de construire :

MATHEY Pascal Maison individuelle 2 bis rue de la Grosse Haie

- Certificat d'urbanisme

BALANCHE Alain CU opérationnel Rue de la Vigne

5. Voirie et terrains communaux

- Impasse de la Corvée : Le Conseil municipal valide les travaux de mise en place d'éco enrobé pour un montant de 3 300 € TTC.

- Impasse Verger Grangier : le Conseil municipal décide d'aménager l'impasse avec la pose de trottoirs, le captage et l'évacuation des eaux de pluie et le revêtement. Il sollicite une aide financière de la Préfecture du Doubs. Le coût prévisionnel des travaux s'élèvent à 17 662,00 € HT.

- Terrain d'aisance : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de répondre favorablement à la demande d'achat de terrain d'aisance de M. et Mme BEPOIX Luc situé sur le domaine public entre les parcelles F 363 et F 736 au prix de 17 € le m².
- de donner pouvoir au Maire pour signer les actes et pièces administratives.

- Location terrain communal : Le Conseil municipal décide, à l'unanimité (M. Claude Béliard ne participe pas au vote) de louer 2 ares sur la parcelle ZH 42 à l'Essart Billet à M. Claude Béliard au prix de 15 € l'are.

6. Forêt

Coupes : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupe des parcelles suivantes : E, F, G, H, I, 51, 52, 53, 2, 13, 36 et 37.

Affouage : l'inscription pour l'affouage se fera du 9 au 21 novembre inclus (dernier délai).

La Commission forêt retirera éventuellement des lots jugés trop dangereux à l'exploitation par les affouagistes.

Achat de parcelles boisées : Plusieurs parcelles boisées sont proposées à la vente, la commune envisage d'acquérir après estimation certaines d'entre elles. Le Conseil municipal décide (Pour : 11, abstentions : 2) de faire procéder aux estimations afin de prendre une décision définitive.

7. Bâtiments communaux - travaux

La commune sollicite des aides financières auprès des différents organismes pour les travaux envisagés pour 2016 :

- Aire de jeux
- Restauration des orgues de l'Eglise
- Rénovation et réhabilitation du périscolaire et de l'école
- Mise en accessibilité de l'entrée et réfection du toit du porche de l'Eglise

8. Lotissement de Thurey

Lors de la réunion du 9 octobre avec M. Jeannerot du Cabinet Coquard, ce dernier nous a informés des futures démarches à entreprendre pour mener à bien notre projet.

Le montant des honoraires du Cabinet Coquard pour la suite du dossier s'élève à 10 584,00 € TTC, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis.

9. Tarifs de location

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, d'instaurer les tarifs de location selon les modalités suivantes **à partir du 1^{er} janvier 2016** :

• Salle Charles Parisse

Pour les particuliers :

| Personnes habitant à : | Naisey les Granges | Extérieur |
|--|--------------------|-----------|
| Week-end (samedi et dimanche) | 200 € | 250 € |
| Journée supplémentaire | 100 € | 100 € |
| Nouvel an (31 décembre et 1 ^{er} janvier) Uniquement aux habitants de Naisey les Granges et à but non lucratif | 200 € | |
| 1 journée en semaine | 150 € | 180 € |
| Cérémonies (Obsèques, apéritif de mariage) | 90 € | 120 € |
| Caution | 500 € | 500 € |

Pour les associations :

| Associations | Naisey les Granges | Extérieur |
|------------------------------------|--|--------------------------|
| Réunions et activités associatives | Gratuit | 100 € (hors week-end) |
| Location à but lucratif | 1 manifestation gratuite par an puis 100 € par manifestation pour les autres dans l'année* | 250 € |
| Caution | 500 € | 500 € |

* les 5 représentations de théâtre organisées par la section théâtre de l'association des parents d'élèves de Naisey les Granges comptent pour une manifestation.

Pour les particuliers et les associations : location d'une chaîne Hifi

| | Naisey les Granges | Extérieur |
|-------------|--------------------|-----------|
| Chaîne Hifi | Gratuit | 30 € |
| Caution | 300 € | 300 € |

A ces tarifs s'ajoutent :

- la consommation de gaz à raison de 3 € le m³
- la mise à disposition d'une poubelle pour les associations qui le souhaite pour la somme de 40 €.

• **Salle de l'ancienne mairie**

Cette salle est louée pour des réunions uniquement.

| Personnes habitant à : | Naisey les Granges | Extérieur |
|------------------------|--------------------|-----------|
| Tarif pour une journée | Gratuit | 50 € |

Une convention de location sera établie par la commission afin de garantir un bon fonctionnement.

• **Emplacement de taxi** : le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de l'emplacement de taxi à 500 € à partir du 1^{er} janvier 2016.

10. Questions diverses

- Piquets à neige : le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acheter 50 piquets pour 502 € TTC.
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle : la commune percevra une somme de 4 463,89 €.
- Opération brioches : 853 € ont été versés à l'ADAPEI du Doubs.
- Dates à retenir :

20 novembre 2015 et
18 décembre 2015 :

Prochaines réunions du Conseil municipal à 20h30

Le Maire lève la séance à 00h00.

Le Maire,
Jacky Morel

La secrétaire de séance,
Estelle Mathey